

ques mois j'ai pu, sans peine, en faire le dépouillement, car les registres de l'état civil de la province de Québec, comme les minutes des notaires depuis les premiers jours de la colonie, ont été religieusement conservés dans les greffes de nos cours supérieures. C'est cet état de perfection de nos archives nationales qui, durant ces dernières années, a permis la compilation des généalogies de plusieurs centaines de familles canadiennes. Les travaux de P. G. Roy et de F. L. Desaulniers sont particulièrement intéressants. Mais la preuve la plus éclatante de la perfection de nos archives, c'est qu'un seul travailleur a pu compiler en sept gros volumes la généalogie de toutes les familles canadiennes-françaises. Ce travail a été énorme; il coûta à son auteur vingt-cinq années de sa vie—années de jouissances suprêmes—me disait-il un jour; c'est toujours un plaisir de révéler l'inconnu. Son nom, on le devine, c'est Mgr. Tanguay, dont la mémoire vivra aussi longtemps qu'une famille canadienne-française existera au pays. Son ouvrage n'a pu nous aider, car le volume, où la famille Girouard figure, n'avait pas encore paru. Nous lui devons cependant l'envoi de l'extrait de mariage d'Antoine Girouard, pièce qui, je le déclare dans la première brochure, a servi de guide à sa préparation. J'ai été aussi heureux de constater qu'elle avait reçu son entière approbation.

LA BRANCHE ACADIENNE.

Je n'ai fait dans *La Famille Girouard* qu'une simple allusion à la branche acadienne, la croyant alors

distincte de celle d'Antoine Girouard, mais comme la ressemblance des physionomies des deux familles, d'après mes observations personnelles et les portraits que j'ai recueillis, m'a depuis convaincu du contraire, je crois devoir m'y arrêter.

Il sera toujours difficile et peut-être impossible de dresser l'arbre généalogique complet des Girouard acadiens. Les archives acadiennes sont bien incomplètes. Les premiers registres des paroisses ont été en partie enlevés ou détruits, ainsi que les minutes des notaires, durant la déportation de ces malheureux compatriotes en 1755. Les plus anciens recensements faits sous le régime français, complets comme dénombrenents, n'indiquent aucunement les provinces de France d'où ils venaient. Ceux faits par les missionnaires sous le régime anglais, après le traité d'Utrecht de 1713, ne donnent souvent que le nombre d'enfants, sans les nommer et sont presque sans utilité dans la recherche des familles. Les déclarations d'origine des exilés acadiens faites en 1767 à Belle-Isle-en-Mer, sur les côtes de Bretagne et récemment publiées par le *Canada-Français*, probablement vraies à l'égard des familles du XVIII^e siècle, n'offrent aucune garantie d'exactitude à l'égard des familles du siècle précédent. C'est ainsi qu'elles donnent le nom de Jacques Girouard comme étant la souche acadienne, tandis que c'était certainement François Girouard, né en France en 1631. (*Doc. inéd. C. a. Fr.* vol. 3, p. 27). Ceci est démontré, hors de tout doute, par les recensements officiels de 1671 et 1686. Le nom de sa femme y est donné, Jeanne